



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général de la Région Académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

SGRA/24-1024-9 du 14/10/2024

**SUITES AVIS F3SCT DE REGION ACADEMIQUE**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : Mme FERRIAUD - chef de service bureau du SGRA - Tel : 04 42 91 71 47 - mail :  
ce.sgra@region-academique-paca.fr

Vous trouverez ci-joint les suites données à l'avis émis lors de la formation spécialisée en santé  
sécurité et conditions de travail de la région académique du 18 juin 2024.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



## Suites données aux avis émis par la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) de la région académique du 18 juin 2024

La délégation de la F3SCT de la région académique a procédé à la visite du lycée professionnel Mistral à Marseille. L'objectif de cette visite consistait à mesurer l'impact de l'évolution de la carte des formations sur les conditions de travail dans un lycée professionnel. L'avis de la formation spécialisée, à la suite de la visite au lycée professionnel Mistral, porte sur des préconisations relatives tant à l'élaboration de la carte des formations qu'à certaines préconisations générales. Cet avis a vocation à éclairer l'ensemble des établissements sur les modalités de transformation de la carte des formations dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avis	Suites données par l'administration
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Associer en amont les élus du personnel du conseil d'administration avant toute refonte de la carte des formations</li></ul>	Il revient aux chefs d'établissement d'associer les personnels à la réflexion sur la refonte de la carte des formations dans leur établissement. Cette nécessité est rappelée régulièrement par les autorités académiques et fera à nouveau l'objet d'un échange dans les instances de dialogue avec les représentants des personnels de direction.
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ S'il y a une refonte de la carte, c'est à l'administration (chef d'établissement) d'informer les familles et cela ne doit pas être laissé à la charge des enseignants</li></ul>	Les chefs d'établissement restent maître des modalités de communication générale à destination des familles d'élèves de leur établissement. Néanmoins, il peut en effet être pertinent, dans un souci partagé de construction de parcours des élèves, d'informer les familles des évolutions de la carte des formations dans l'établissement. Ces éléments seront discutés avec les représentants des chefs d'établissement.
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'administration doit faire connaître aux personnels du lycée les critères d'insertion qui président à ses choix de refonte de carte</li></ul>	Les critères, notamment d'insertion professionnelle et de poursuite d'étude, qui président aux choix de refonte de la carte sont présentés par l'autorité académique au chef d'établissement qui a la charge de diffuser ensuite ces éléments d'information auprès des personnels de son établissement.
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Toute refonte de carte doit préserver la mixité de genre dans l'établissement</li></ul>	De nombreux critères, dont la mixité de genre, sont pris en compte dans le cadre de la refonte de la carte. Ces critères font l'objet d'échange avec les représentants du personnel et des personnels de direction, dans le cadre des groupes de travail et des instances de dialogue social. Ces critères sont également pris en compte dans les échanges directs avec les établissements. Enfin, il revient à l'ensemble des services de l'éducation nationale de lutter contre les stéréotypes de genre pour permettre l'accès de certaines filières à tous les publics.



<p>➤ Lors des salons d'orientation et de découverte des métiers, l'administration doit faciliter la visibilité et mutualiser les frais des établissements publics qui y participent</p>	<p>La région académique va engager en 2024-2025 une réflexion afin de définir les possibilités d'outils qui permettraient de faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Recenser les salons d'orientation et de découverte des métiers auxquels nos services et établissements sont présents</li><li>- Partager l'information entre établissements pour mutualiser les moyens à mettre en œuvre.</li></ul> <p>C'est un chantier de modernisation et de transformation qui nécessitera du temps pour trouver la modalité la plus efficace de fonctionnement, en partenariat avec la collectivité régionale.</p>
<p>➤ Les fiches RSST doivent être accessibles, et en tous les cas, ne doivent pas se trouver dans un bureau d'un membre de l'administration du lycée</p>	<p>Ces éléments seront rappelés aux chefs d'établissement par le conseiller de prévention et/ou l'assistant de prévention à toute occasion.</p>
<p>➤ Le regroupement des disciplines par étage permettrait d'éviter les trajets des enseignants entre les cours</p>	<p>Ces éléments d'organisation des locaux et des disciplines sont propres au lycée Mistral et feront l'objet d'une communication directe auprès du chef d'établissement.</p>
<p>➤ L'établissement d'une lettre hebdomadaire de l'équipe de direction à l'ensemble des enseignants permettrait à toutes et tous de savoir ce qu'il se passe dans l'établissement dont les conseils de discipline.</p>	<p>Les chefs d'établissement sont responsables des modalités de diffusion de l'information auprès des personnels de leur établissement. Néanmoins, l'importance d'une communication régulière auprès des personnels sera rappelée aux chefs d'établissement.</p>
<p>➤ Rafranchissement des locaux de l'infirmerie voire étude pour une disposition des locaux plus pratique.</p>	<p>Ces éléments sont propres au lycée Mistral et feront l'objet d'une communication directe auprès du chef d'établissement.</p>

Pour le Recteur et par délégation,  
le secrétaire général de région académique

Laurent NOE